



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 AOÛT 2025 A 18H30**

Date de convocation : 20 août 2025

Aujourd'hui 27 août 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de Bayeux s'est réuni en séance publique au siège de Bayeux Intercom, Salle des assemblées, 4 place Gauquelin Despallières à Bayeux, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Maire.

Etaient présents : M. GOMONT – Mme CABON – M. TANQUEREL – Mme POULET – M. JAMIN – Mme BION-HETET – M. LAISNEY – M. LEMARESQUIER – Mme JEAN-PIERRE – M. LEPAULMIER – Mme PERIAUX – M. BAREY – Mme CHATEL – Mme JOLIBOIS – M. PIOGER – Mme BOUDARD – M. MARIE – Mme VALETTE – M. MEZERETTE – Mme CHABERTIER – M. BROUZES – M. CHAPRON

Absents excusés : M. DELORME (pouvoir à M. MEZERETTE) – Mme CAYREL (pouvoir à Mme VALETTE) – M. CREVEL (pouvoir à M. LEPAULMIER) – M. LAULHÉ (pouvoir à M. LEMARESQUIER) – M. COLLET-MORIN (pouvoir à Mme CHABERTIER) – M. BRIANE (pouvoir à M. TANQUEREL) – M. ANDRÉ (pouvoir à M. GOMONT) – Mme FURON (pouvoir à M. BROUZES) – Mme ASTIER

Absents : M. PIZZUTO – Mme BASLEY

M. BAREY est désigné secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu.

Monsieur Richard BROUZES indique que la question retranscrite dans le projet de Procès-Verbal ne reprend pas les termes de celle qu'il a posée. Il souhaite qu'une rectification soit apportée et demande la modification du Procès-Verbal.

Monsieur Patrick GOMONT lui répond qu'il lui sera apportée une réponse.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick GOMONT indique qu'une délibération supplémentaire a été ajoutée à l'ordre du jour. Son projet a été déposé sur table. Elle concerne le versement d'une subvention.

N° 01 – Travaux/Commande Publique – Attribution des marchés de travaux liés à l'opération de redéploiement du Musée de la Tapisserie de Bayeux (25BAY01).

N° 02 – Travaux/Commande Publique – Attribution des marchés d'assurances « Dommages ouvrage et garanties diverses » applicables aux travaux de redéploiement du Musée de la Tapisserie de Bayeux (25BAY04).

N° 03 – Sports – Evènement « Trophées des Sportifs 2025 ».

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

❖ N° 01 – OBJET : Commande publique – Attribution des marchés de travaux liés à l'opération de redéploiement du Musée de la Tapisserie de Bayeux (25BAY01).

VU les articles L. 2124-1, L 2124-2, et R. 2124-2 du Code de la commande publique (CCP) ;

VU l'article R. 2122-2 du Code de la commande publique (CCP) ;

VU l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique (CCP) ;

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Bayeux lors de sa séance du 18 août 2025 ;

CONSIDERANT l'estimation du montant des travaux dédiés au redéploiement du Musée de la Tapisserie de Bayeux, il convient de recourir à la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert.

Un avis de marché a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (323140-2025) et Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (25-55880). La réception des offres a eu lieu le 27 juin 2025.

L'allotissement retenu pour la dévolution des marchés de travaux est le suivant :

Lot n°1	Désamiantage, déplombage, curage
Lot n°2	Installations de chantier, démolition, gros œuvre, structure, charpente métallique, revêtements de façade Egalement appelé « gros œuvre » par désignation réduite
Lot n°3	Charpente bois, couverture patrimoniale
Lot n°4	Couverture zinc neuve
Lot n°5	Etanchéité
Lot n°6	Pierre de taille, maçonnerie des façades existantes
Lot n°7	Menuiseries extérieures patrimoniales, vitrail
Lot n°8	Menuiseries extérieures, verrière, occultations
Lot n°9	Serrurerie, métallerie
Lot n°10	Menuiseries intérieures
Lot n°11	Agencements, mobiliers
Lot n°12	Cloisons, doublages, faux plafonds
Lot n°13	Revêtements de sols & muraux
Lot n°14	Peinture, nettoyage
Lot n°15	Scénographie, aménagements intérieurs, vitrines, éclairage intégré à l'exposition, graphisme d'exposition, signalétique & orientation Egalement appelé « scénographie » par désignation réduite
Lot n°16	Chauffage, ventilation, climatisation (CVC), plomberie, sanitaires

Lot n°17	Electricité courants forts et courants faibles (CFO & CFA)
Lot n°18	Ascenseurs, montes charges
Lot n°19	Aménagements extérieurs, voirie et réseaux divers (VRD)

Les offres des candidats devaient également répondre aux variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) ci-dessous :

- Variante n°1 : Réfection des couvertures ardoises du corps principal (du XVIIIème), du porche et de la « petite chapelle » (lot 3).
- Variante n°2 : Parois lutéciennes intégrant la reprise en sous-œuvre du mitoyen en substitution des parois pieux sécants et reprise en sous-œuvre préalable du mur mitoyen (lot 2).
- Variante n°3 : Injections de résine expansive en substitution de la reprise en sous-œuvre prévue sous le bâtiment existant (lot 2).
- PSE n°1 : Mise en place de piège à son au niveau des extracteurs d'air (lot 1).
- PSE n°2 : Location complémentaire des échafaudages et sapines, pour la réfection des couvertures (lot 6).
- PSE n°3 : Assises modulables constituées de 4 modules (lot 11).
- PSE n°4 : Table de restauration, ensemble réalisé sur mesure (lot 11).

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Critère n°1 « Prix »	40 points
Critère n°2 « Valeur Technique »	60 points

43 offres ont été reçues.

Néanmoins, aucune offre n'a été reçue pour les lots n°1 et n°13. Les lots n°1 et n°13 seront attribués sur la base de l'article R.2122-2 1° du Code de la commande publique.

La Commission « Travaux, Voirie, Bâtiments, Sécurité » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 18 août 2025 et a émis un avis favorable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **De déclarer sans suite** les marchés de travaux aux entreprises ci-dessous passés sur la base de l'article R. 2124-2, 1° du Code de la commande publique :

Lots	Motivation	Fondement de la nouvelle procédure
Lot n°7 : Menuiseries extérieures patrimoniales, vitrail	INTERET GENERAL - INSUFFISANCE DE CONCURRENCE	Article R. 2124-2 1° du Code de la commande publique
Lot n°12 : Cloisons, doublages, faux plafonds	INTERET GENERAL - INSUFFISANCE DE CONCURRENCE	Article R. 2124-2 1° du Code de la commande publique
Lot n°15 : Scénographie	INTERET GENERAL - INSUFFISANCE DE CONCURRENCE	Article R. 2124-2 1° du Code de la commande publique

- **D'attribuer** les marchés de travaux aux entreprises ci-dessous passés sur la base de l'article R. 2124-2, 1° du Code de la commande publique :

Lots	Titulaires	Montants € HT
Lot n°2 : Gros œuvre	EIFPAGE CONSTRUCTION BASSE NORMANDIE 14 000 CAEN	8 950 000, 00
Lot n°3 : Charpente bois, couverture patrimoniale	GALLIS 76 520 FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	485 605, 55
Lot n°4 : Couverture zinc neuve	ENTREPRISE MARIE ET COMPAGNIE 50 570 REMILLY LES MARAIS	427 641, 25
Lot n°5 : Etanchéité	BESSIN ETANCHEITE 14 400 BAYEUX	130 895, 97
Lot n°6 : Pierre de taille, maçonnerie des façades existantes	RTN 14 750 LE CASTELET	799 895 , 88
Lot n°8 : Menuiseries extérieures, verrière, occultations	VULCAIN 75 008 PARIS 8	694 525, 38
Lot n°9 : Serrurerie, métallerie	VULCAIN 75 008 PARIS 8	1 097 002, 68
Lot n°10 : Menuiseries intérieures	CPL BOIS 14 400 BAYEUX	828 622, 30
Lot n°11 : Agencements, mobiliers Offre de base + PSE n°3 + PSE n°4	LAFOSSE 50 420 CONDE-SUR-VIRE	298 756, 72
Lot n°14 : Peinture, nettoyage	DECORITEC 14 840 DEMOUVILLE	568 417, 45
Lot n°16 : CVC, plomberie, sanitaires	EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA NORMANDIE 14 730 GIBERVILLE	3 865 000, 00
Lot n°17 : Electricité CFO & CFA	MASSELIN ENERGIE 14 123 IFS	2 090 680, 16
Lot n°18 : Ascenseurs, montes charges	KONE 06 000 NICE	584 200, 00
Lot n°19 : Aménagements extérieurs, VRD	COLAS France 14 650 CARPIQUET	1 216 497, 32
TOTAL € HT		22 037 740, 66
TOTAL € TTC		26 445 288, 79

- **D'attribuer** le marché de travaux du lot n°1 « Désamiantage, déplombage, curage » à l'entreprise ci-dessous, passé sur la base de l'article R. 2122-2, 1° du Code de la commande publique :

Lot	Titulaire	Montant € HT
Lot n°1 : Désamiantage, déplombage, curage Offre de base + PSE n°1	RB Dépollution 29 217 LE CONQUET	688 683, 50
TOTAL € TTC		826 420, 20

- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

OBSERVATIONS :

- Monsieur Richard BROUZES indique qu'il a constaté des écarts entre les objectifs financiers et les montants attribués. Il demande quel est l'écart global et les objectifs financiers.
 - Monsieur Jean LEPAULMIER lui répond que malgré l'écart important sur le lot 1, la différence est de 0,11 %.
 - Monsieur Richard BROUZES indique que selon ses calculs, il constate 635 000 euros d'écart et demande si cette somme fait partie de l'enveloppe destinée à la révision des prix.
 - Monsieur Jean LEPAULMIER précise que la mission de synthèse d'un montant de 300 000 euros et l'extension du périmètre du lot 11 peuvent expliquer cet écart.
 - Monsieur Richard BROUZES demande si cela pose un problème financier en cas de dépassement de l'enveloppe.
 - Monsieur Jean LEPAULMIER lui répond que non.
 - Monsieur Patrick GOMONT complète en indiquant qu'une ligne « aléas » d'1 000 000 d'euros permettra de couvrir les imprévus. Il complète en indiquant que sur les lots attribués, nous sommes presque dans l'enveloppe qui avait été déterminée. Un gros travail d'analyse a été fait par le maître d'œuvre et les services de la ville pour que les lots proposés au vote du conseil municipal de ce soir suivent l'avis de la commission d'appel d'offres et permettent de respecter l'enveloppe. C'est aussi la raison pour laquelle il a été décidé de relancer d'autres lots pour laisser aux entreprises du temps de formuler des offres à des prix intéressants et que l'on obtienne des réponses car il y a des lots qui n'ont pas obtenu de réponse. Le principe reste de rester dans l'enveloppe budgétaire initiale sachant qu'il convient de préserver au maximum la ligne « aléas ».
- De plus, l'attribution proposée ce soir et la relance de certains lots permettent de respecter le calendrier. Monsieur Patrick GOMONT rappelle que la réouverture du musée doit intervenir en octobre 2027.

❖ N° 02 – OBJET : Commande publique – Attribution des marchés d'assurances « dommages ouvrage et garanties diverses » applicables aux travaux de redéploiement du Musée de la Tapisserie de Bayeux (25BAY04).

VU les articles L. 2124-1, L. 2124-2, et R. 2124-2 du Code de la commande publique (CCP) ;

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Bayeux lors de sa séance du 18 août 2025 ;

CONSIDERANT l'estimation du montant des travaux dédiés au redéploiement du Musée de la Tapisserie de Bayeux, il convient de recourir à la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert pour la passation du marché d'assurances « dommages ouvrage et garanties diverses » ;

Un avis de marché a été publié au Bulletin Officiel des Marchés Publics (annonces n° 25-55921 ; n° 25-62656) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (avis n° 324167-2025 ; n° 367015-2025). La réception des offres a eu lieu le 08/07/2025.

L'allotissement retenu pour la dévolution des polices d'assurances est le suivant :

Lot n°1	Assurance « dommages ouvrage »
Lot n°2	Assurance « tous risques chantier et responsabilité du maître de l'ouvrage »

3 offres ont été reçues pour le lot n°1, 2 offres ont été reçues pour le lot n°2.

Les candidats au lot n°2 devaient chiffrer une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) dite « responsabilités du maître de l'ouvrage ».

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Critère n°1 « Prix »	40 points
Critère n°2 « Valeur Technique »	50 points
Critère n°3 « Assistance Technique »	10 points

La Commission « Travaux, Voirie, Bâtiments, Sécurité » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 18 août 2025 et a émis un avis favorable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'attribuer** les marchés d'assurances aux entreprises ci-dessous :

Lots	Titulaires	Eléments financiers
Lot n°1 : Assurance « dommages ouvrage »	AXA France IARD 92727 NANTERRE CEDEX par l'intermédiaire du courtier : ASCCO INTERNATIONAL 75009 PARIS	Assiette : 46 000 000 € TTC Taux : 0,6990 % Prime prévisionnelle : 320 902,50 € TTC
Lot n°2 : Assurance « tous risques chantier et responsabilité du maître de l'ouvrage » Offre de base + PSE	AXA France IARD 92727 NANTERRE CEDEX par l'intermédiaire du courtier : ASCCO INTERNATIONAL 75009 PARIS	Assiette : 46 000 000 € TTC Taux : 0,2450 % Prime prévisionnelle : 112 689,02 € TTC
TOTAL € TTC (primes prévisionnelles)		433 591,52 € TTC

- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ N° 03 – OBJET : Sports – Evènement « Trophées des Sportifs 2025 ».

La Ville de Bayeux organise en collaboration avec l'association VFM les « Trophées des Sportifs 2025 », événement de valorisation du sport associatif local.

A cette occasion, sont remises des récompenses en lien avec la saison sportive qui vient de s'achever.

Cette soirée, retransmise en direct sur la radio VFM est animée par un sportif de renommée et ponctuée d'animations musicales. Cette année, l'évènement se tiendra le mercredi 10 septembre à la Halle Ô Grains.

Pour la contribution de VFM à cette manifestation il est proposé de verser une subvention de 6 500 €.

La Commission « Environnement, Sport, Loisir, Jeunesse » a été informée de ce dossier par voie électronique en date du 27 août 2025 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le versement d'une subvention d'un montant de 6 500 € à VFM ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

* * *

Fait à l'Hôtel de Ville, le 29 août 2025

Le Maire

Le secrétaire

Le secrétaire auxiliaire

Patrick GOMONT

Didier BAREY

Nicolas MARTIN